

Cheptel avicole

Letzte Aktualisierung : 05 Dezember 2024



En dehors des enquêtes de structure effectuées par Statbel (années 0-3-6), les chiffres disponibles pour le secteur avicole, proviennent d'un échantillon représentatif, établi sur base du nombre d'animaux (+/- 98 % de l'effectif). Les données n'étant pas complètes en termes de détenteurs, une analyse sur l'évolution des indicateurs n'est pas possible. A titre informatif, les données sont disponibles dans l'onglet « données sources ».

Cette fiche présente le cheptel avicole au travers de facteurs tels que le nombre total de places de volailles, de détenteurs et de places moyennes par exploitation. Ces éléments sont analysés selon une approche territoriale. Seules sont considérées les exploitations dont l'enregistrement à l'ARISA est requis, soit celles détenant au moins 50 poules pondeuses ou 200 places pour poulets de chair ou encore au moins 200 volailles au total.

En 2023, l'enquête relative au recensement agricole a été réalisée dans l'ensemble des exploitations avicoles (426 élevages wallons). Ces agriculteurs dénombraient 8,4 millions de places, soit 8 fois plus qu'en 1990. En trois décennies, le nombre de places moyen par exploitation de poulets de chair ou de poules pondeuses a fortement progressé.

Ces dernières années, le cheptel avicole a fortement augmenté quelle que soit sa finalité, et cette progression, particulièrement rapide ces dernières années, a légèrement diminué en 2023

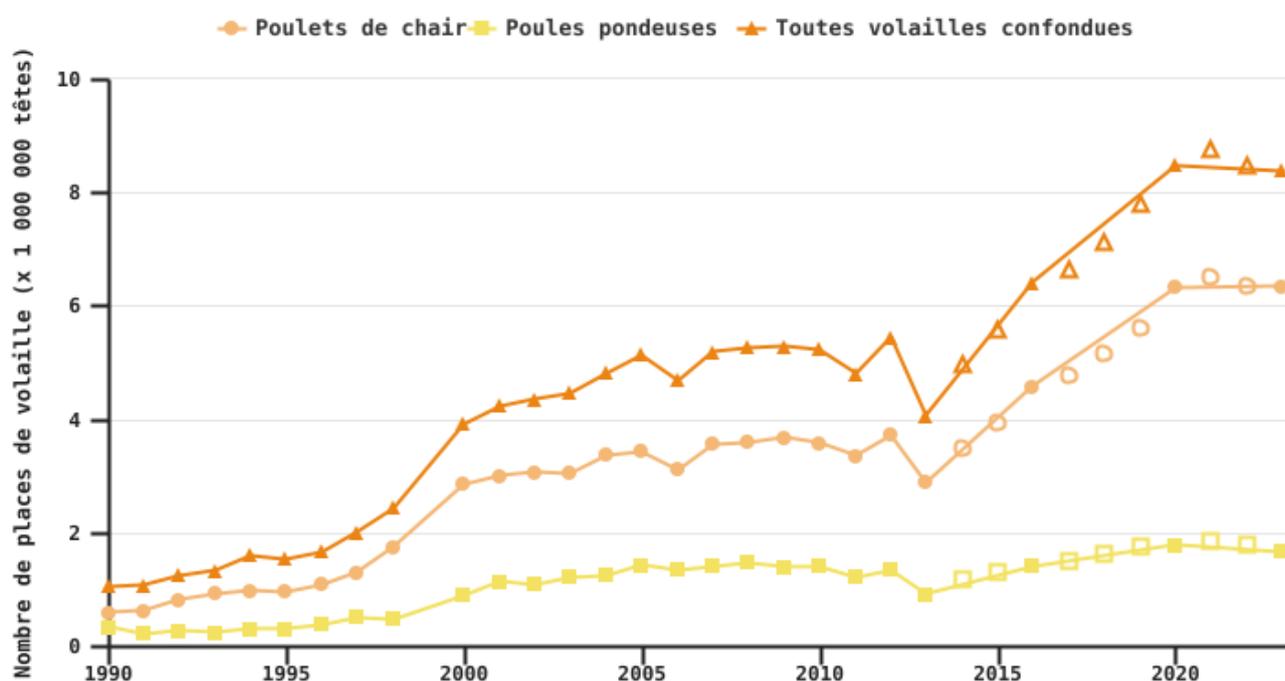
En 2023, le nombre de places de volailles est de 8,4 millions, avec 75 % de poulets de chair et 20 % de poules pondeuses, le reste du cheptel étant constitué d'autres volailles : coqs de reproduction, canards, dindes, etc. Cette répartition évolue peu ces dernières années.

Malgré plusieurs changements dans la collecte des données par Statbel^[1] ayant entraîné des ruptures dans les séries statistiques, tout particulièrement visibles pour le nombre total de places de volailles, on peut néanmoins établir qu'en trois décennies, l'effectif wallon a été multiplié par 8. Cette évolution n'est pas linéaire et est marquée par deux moments d'accélération : le premier entre 1995 et 2000 (crises sanitaires dans la production bovine, changement de politique au niveau des prix garantis, etc.) et le second entre 2013 et aujourd'hui (diversification attractive : facilité de mise en place, politique favorable, prix, etc.).

Avec 6,3 millions de places, les poulets de chair représentent la majorité de l'effectif de volailles wallonnes. En trois décennies, la Wallonie a vu le nombre de places de poulets de chair multiplié par 11. En 1990, les poulets de chair dominaient déjà le paysage avicole wallon mais dans une moindre mesure (56 % du cheptel avicole). L'accroissement annuel moyen a été d'environ 190 000 places ces trois dernières décennies. Mais depuis 2013, celui-ci est encore plus intense avec 266 000 places par an. Considérant qu'il y a environ 6 lots de poulets de chair par an (en considérant les élevages alternatifs), le nombre de poulets de chair produit par an est de maximum 38 millions de poulets.

En 2023, l'effectif wallon de poules pondeuses est de 1,7 millions de places, ce qui correspond environ à 1,7 millions de poules. Il a été multiplié par 5 depuis 1990. Malgré cette notable progression, les poules pondeuses perdent de leur importance dans la production avicole wallonne. En effet, de 31 % du cheptel avicole en 1990, elles n'en représentent plus que 20 % en 2023. Comme pour les poulets de chair, avec une progression moyenne de 95 000 places par an depuis 2013, la progression s'est accentuée par rapport à celle enregistrée depuis 1990 (39 000 places par an).

Evolution du nombre de places de volailles

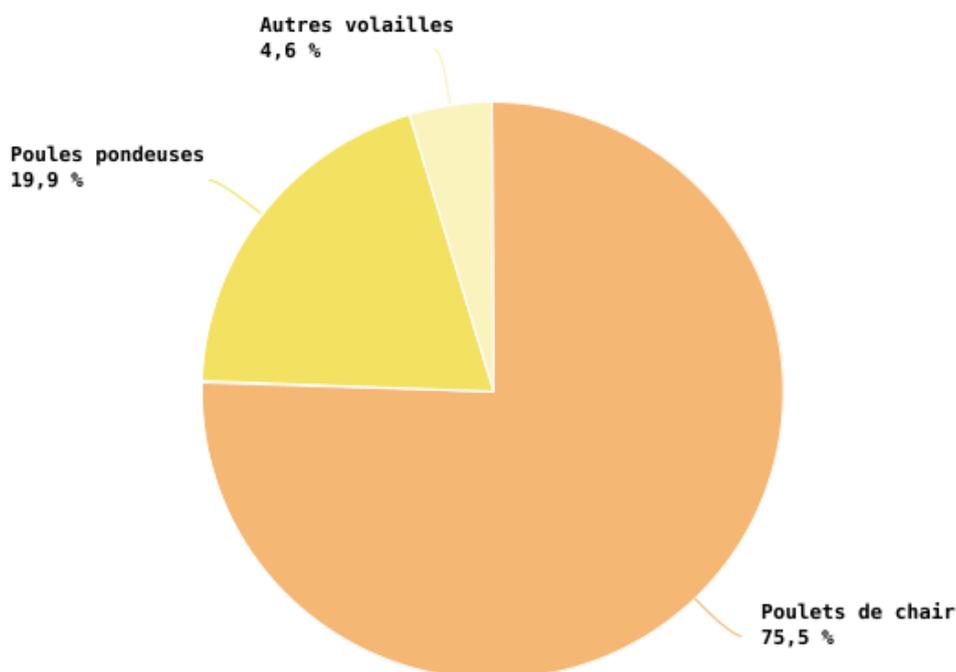


Les points « non pleins » représentent les chiffres relatifs aux échantillons réalisés certaines années. Seules les années complètes sont reliées entre elles (points « plein »)

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Composition du cheptel avicole en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Evolution du cheptel avicole

Le développement du secteur de la viande en Belgique repose sur une demande de viande dite blanche en constante augmentation depuis 1990. Elle est dûe, en partie, à l'évolution du mode de vie et à l'essor de la grande distribution, la viande de volaille se prêtant mieux que d'autres à certains conditionnements.

Pour faire face à cette demande, le secteur s'est organisé : la production de poulets de chair est devenue généralement intensive, avec un indice de transformation très favorable, permettant de concurrencer les autres viandes, notamment la viande bovine. La Wallonie, cependant, est longtemps restée à l'écart de ce mouvement, au contraire de la Flandre qui bénéficie de la proximité des ports pour l'approvisionnement en aliments et l'écoulement des bas morceaux par l'exportation. Pourtant, la Flandre, faisant face aux enjeux environnementaux liés à ce type de production, n'a plus pu poursuivre une croissance effrénée de ce type d'élevage sur son territoire.

A partir de 1996, le cheptel wallon a fortement progressé, notamment suite aux crises successives qu'a connu le secteur bovin entre autres. L'élevage de poulets de chair est considéré par les exploitations comme un moyen de diversification facile à mettre en place. Encore aujourd'hui, comme l'élevage de porcs, cette production représente une source de diversification du revenu, ce qui, dans le climat économique actuel, explique son essor dans notre région.

Comme pour les poulets de chair, les élevages de poules pondeuses se sont intensifiés au cours du temps grâce à la sélection et à l'utilisation d'aliments concentrés. La production s'est également concentrée en Flandre, notamment aux alentours des grands ports d'importation.

Après une baisse de l'effectif jusqu'au début des années 90, le nombre de poules pondeuses est reparti à la hausse.

En Wallonie, la production avicole, que ce soit en poulets de chair ou poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles issues de productions alternatives, surtout depuis les années 2000. Cela a commencé par la production biologique. La Wallonie représente la part la plus élevée des volailles de productions alternatives du pays (Filagri).

- La Wallonie ne dispose que d'un sixième du cheptel national, malgré une forte progression de cette production dans le namurois

La production avicole n'est pas répartie de manière uniforme sur le territoire wallon. Cette activité est pratiquement absente de certaines **régions agricoles** comme la région jurassique ou encore la Haute Ardenne. En 2023, 52 % des volailles wallonnes se situent dans la région limoneuse et le Condroz. Il y a trois décennies, la région limoneuse dominait à elle seule le paysage avicole, possédant la moitié des effectifs de volailles.

La moitié des poulets de chair se situe en région limoneuse et dans le Condroz. Quelle que soit la région, le nombre de places augmente depuis 1990. Cependant, à la suite d'une expansion importante du nombre de poulets de chair, la Famenne réalise, de loin, la plus forte progression, passant de moins de 3 000 places en 1990 à pratiquement de 1,3 million de places, en 2023. En trois décennies, la Famenne est devenue la troisième région de Wallonie dans ce secteur, avec un sixième de l'effectif wallon.

Avec 33 % des poules pondeuses en 2023, la région limoneuse est incontournable pour cette production. Le Condroz et l'Ardenne se distinguent également pour leur production d'œufs, regroupant 45 % de la production wallonne.

Les **provinces** de Hainaut, de Namur concentrent deux tiers de la production wallonne des volaille soit plus de 5 millions de volailles. En 1990, avec la moitié de la production régionale, le Hainaut dominait le paysage avicole wallon.

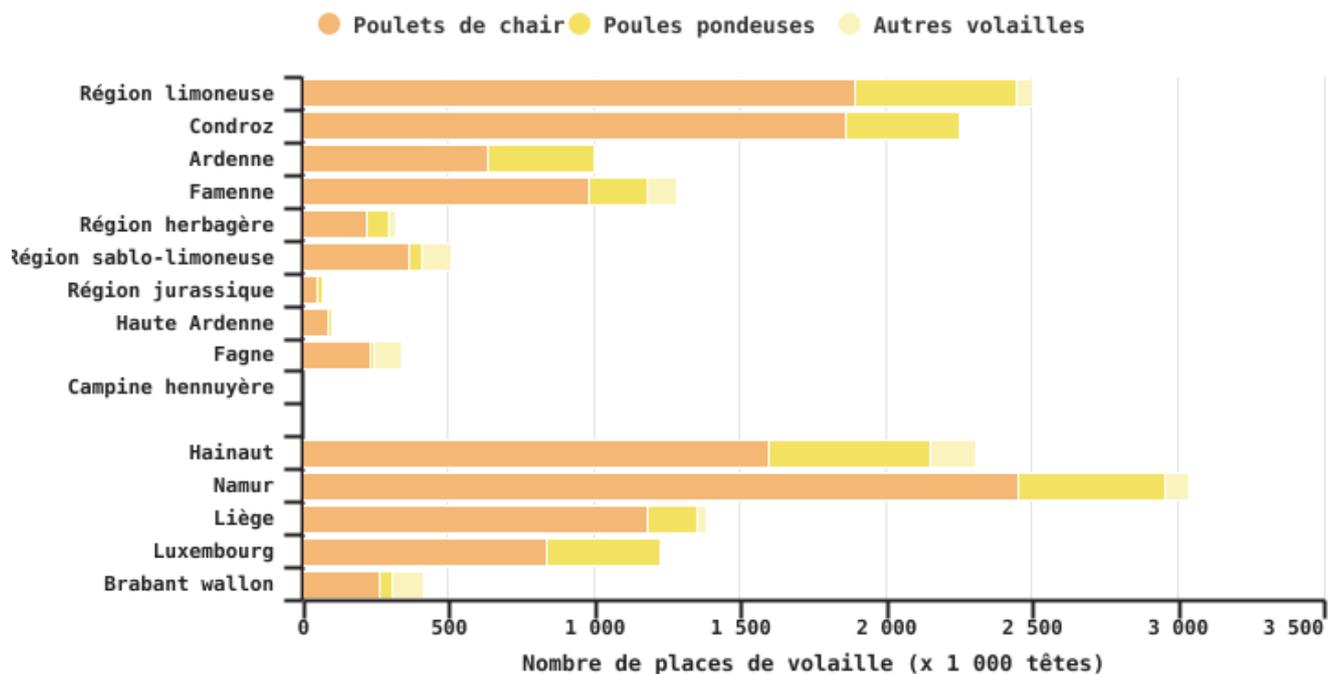
La répartition des poulets de chair est identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. Alors que l'effectif de poulets de chair de la province de Namur était faible en 1990, sa progression fulgurante envoie cette province à la première place en 2023, avec 39 % du cheptel.

Le Hainaut demeure la plus grande province productrice d'œufs regroupant un tiers des poules pondeuses en 2023. Avec 30 % des poules pondeuses, la province de Namur arrive en seconde position suivie par la province de Liège et celle de Luxembourg. Cette dernière a fortement progressé depuis trois décennies, passant de 18 000 à 400 000 places de poules pondeuses.

Avec 55 millions de places de volailles en 2023, la **Flandre** domine largement le paysage avicole belge. Cependant, la progression en Flandre, au cours des trois dernières décennies, est cinq fois moins forte qu'en Wallonie. La Wallonie prend progressivement position dans le secteur de la volaille, en passant de 4 % de l'effectif belge à 14 % entre 1990 et 2024. Par contre, en amont et

en aval de la production avicole, on observe qu'en dehors des filières de qualité différenciée, les producteurs wallons dépendent fortement des acteurs de la filière situés en Flandre que ce soit pour les couvoirs, l'abattage, etc.

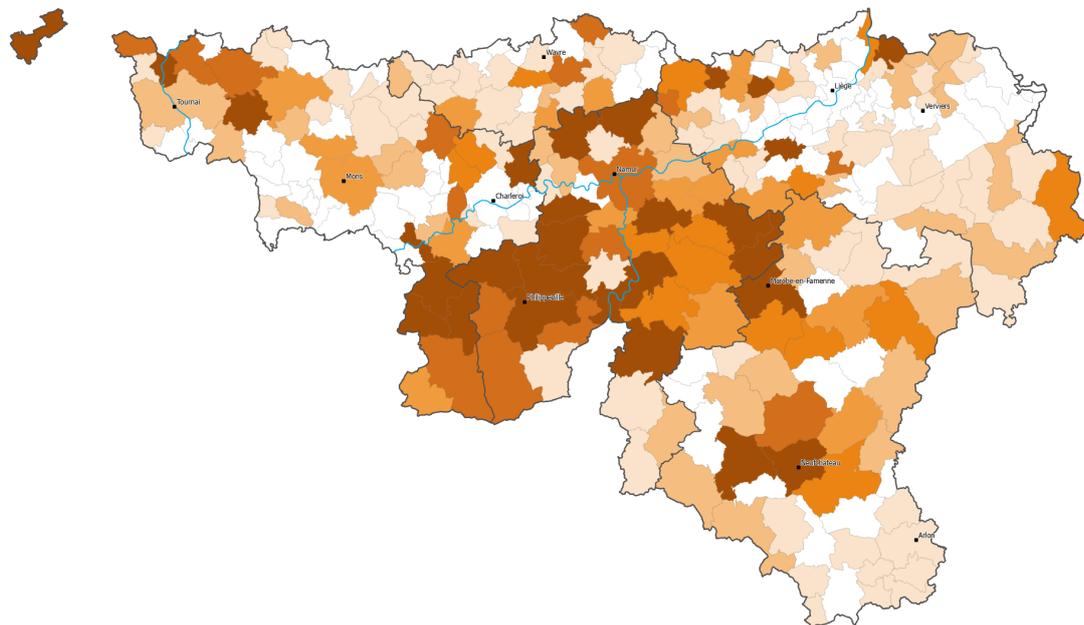
Répartition des places de volailles en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Répartition des volailles par commune en 2023



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

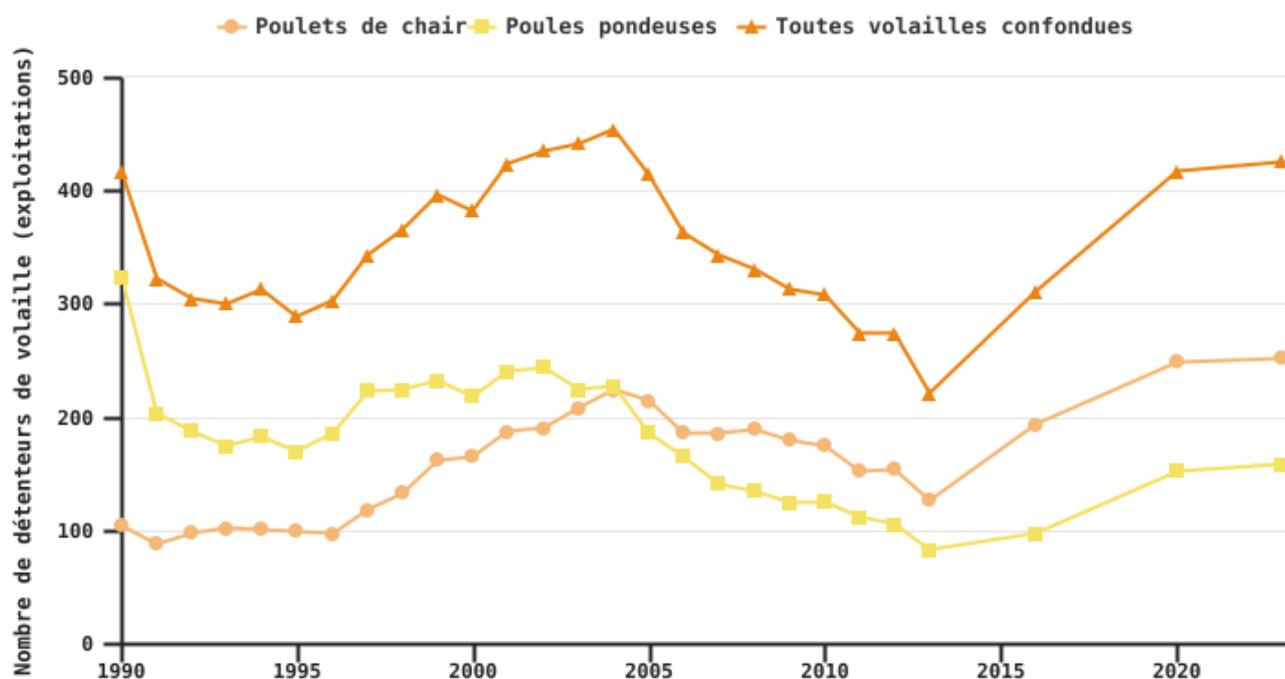
Depuis 1990, le nombre de détenteurs de poulets de chair a fortement progressé tandis qu'il a diminué pour les poules pondeuses même si cette tendance à la baisse s'inverse depuis 2013

En 2023, en Wallonie, on dénombre 426 éleveurs (3% des exploitations wallonnes), soumis à l'obligation d'enregistrement, c'est-à-dire de plus de 200 volailles ou de plus de 200 poulets de chair ou de plus de 50 poules pondeuses. Depuis 1990, le nombre de détenteurs évolue en dents de scie. Cette évolution correspond à des changements stratégiques de la Politique Agricole Commune [PAC] : diminution des prix garantis en 1992 dans certains secteurs tels les céréales, bovins, sucre, etc., orientation vers le développement durable en 2004 et, en 2013, soutien aux modes de production de qualité différenciée. La filière avicole réagit rapidement aux nouvelles règles car cette production représente une diversification économique intéressante. Depuis 2013, on voit clairement un engouement pour cette production avec une progression flagrante du nombre de détenteurs de volailles.

En 2023, 252 agriculteurs détiennent plus de 200 places de poulets de chair et 158, plus de 50 en poules pondeuses. Les détenteurs de poules pondeuses sont donc moins nombreux que les éleveurs de poulets de chair. Le phénomène inverse était observé en 1990, où la répartition entre les détenteurs de poules pondeuses et de poulets de chair était de l'ordre de 75 % - 25 %.

L'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair est importante, celui-ci ayant été multiplié par 2,4 depuis 1990. On constate l'inverse pour les poules pondeuses dont les détenteurs sont deux fois moins nombreux. Ce secteur se professionnalise et les petites exploitations ont tendance à stopper cette production.

Evolution du nombre de détenteurs de volailles



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

- Deux tiers des détenteurs sont flamands quelle que soit la production avicole en 2023

8 détenteurs de volailles sur 10 sont localisés dans 4 **régions agricoles** : le Condroz, la région limoneuse, la Famenne et l'Ardenne, les deux premières étant prédominantes avec respectivement 28 % et 24 % des éleveurs. En 1990, il y avait également 4 régions majoritaires mais il s'agissait de la région limoneuse (41 % de l'effectif wallon) suivie par la région herbagère, le Condroz et la région sablo-limoneuse. Alors que la région limoneuse a perdu un tiers de ses détenteurs, le Condroz, la Famenne et l'Ardenne ont progressé.

La répartition des détenteurs de poulets de chair est pratiquement identique à celle observée pour l'ensemble des volailles. En trois décennies, le Condroz a quintuplé son nombre de producteurs pendant que la Famenne l'a multiplié par 14. La région limoneuse est restée stable. En 1990, la moitié des détenteurs était localisée dans cette région agricole.

Les détenteurs de poules pondeuses sont majoritairement localisés en région limoneuse ainsi que dans le Condroz. Ensemble, ces deux régions regroupent plus de la moitié des producteurs d'

œufs. A l'exception de la Haute Ardenne, toutes les régions agricoles ont perdu des détenteurs de poules pondeuses en trois décennies.

La moitié des détenteurs de volailles sont dans la **province** du Hainaut et dans celle de Namur. En 1990, avec 42 % de la production régionale, la province du Hainaut dominait le paysage avicole. Seule la province du Luxembourg maintient son nombre de détenteurs depuis 1990.

Au niveau des poulets de chair, la province de Namur (40 % des détenteurs) a largement dépassé le nombre de détenteurs de la province du Hainaut (19 %). Depuis 1990, la progression de la province de Namur est fulgurante avec un effectif qui a été multiplié par 7 alors que celui du Hainaut est le seul à avoir diminué.

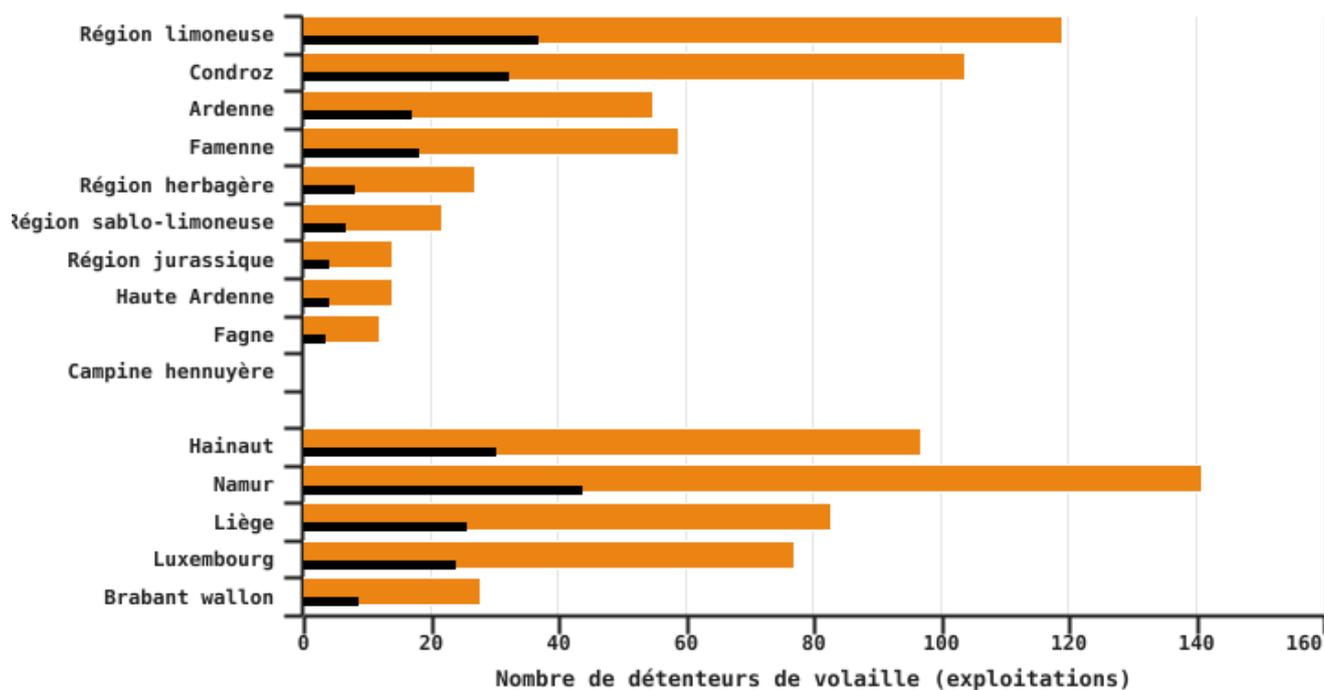
Le Hainaut reste la province ayant le plus grand nombre de détenteurs de poules pondeuses avec 27 % de l'effectif wallon. Avec respectivement 23 et 22 % des détenteurs, la province de Liège et celle de Namur arrivent juste après. Seule la province du Luxembourg maintient son nombre de détenteurs depuis 1990.

Avec 817 détenteurs de volailles, la **Flandre** héberge 66 % de l'effectif belge. Depuis 1990, la Wallonie a pris une place un peu plus importante grâce à l'augmentation du nombre de détenteurs de poulets de chair, passant de 18 % à 34 % des détenteurs belges de volailles.

La Flandre rassemble 65 % des détenteurs belges de poulets de chair, soit 475 éleveurs. Alors que la Wallonie a doublé son effectif depuis 1990, celui de la Flandre a été divisé par deux.

La répartition des détenteurs de poules pondeuses, avec 62 % des producteurs belges en Flandre, est proche de celle des poulets de chair. La Flandre a perdu proportionnellement plus de détenteurs que la Wallonie.

Répartition des détenteurs de volaille en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

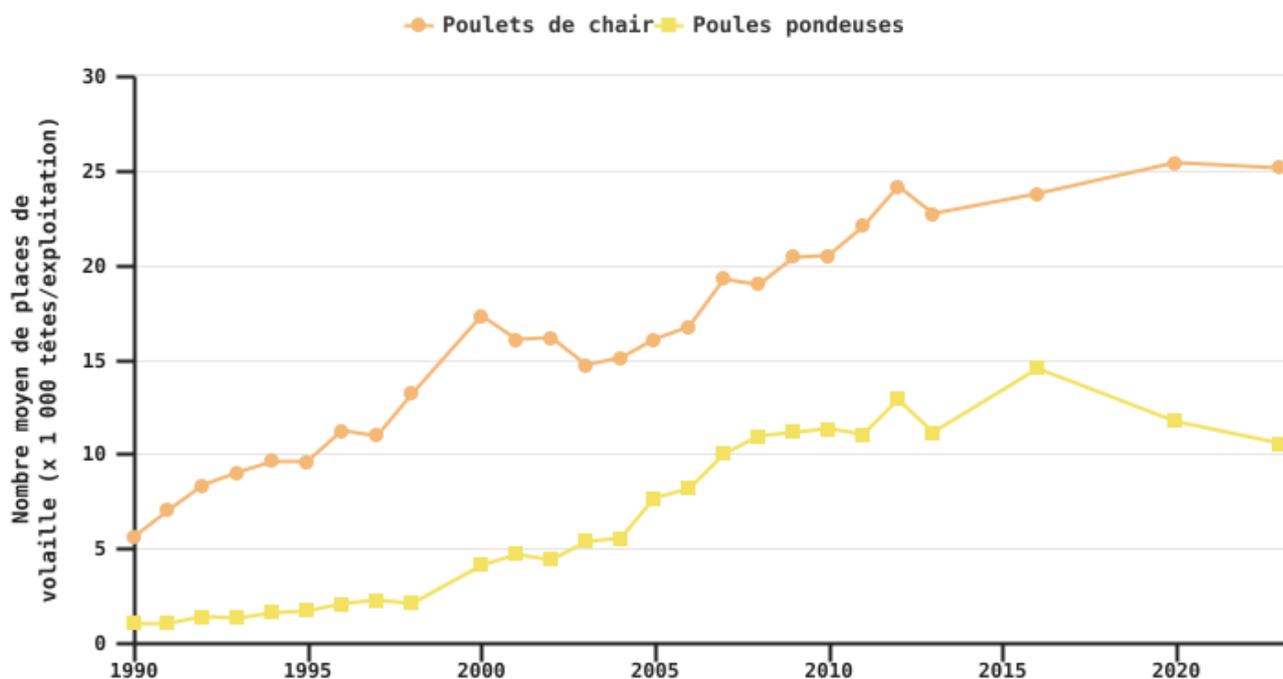
© ODW - 2024

Depuis trois décennies, le nombre de places par exploitation a fortement progressé que ce soit pour les poulets de chair ou pour les poules pondeuses

En 2023, le nombre moyen de places de poulets de chair est de 25 150. Ce chiffre a quadruplé entre 1990 et 2023.

En ce qui concerne les poules pondeuses, le nombre moyen de places par exploitation est de 10 500 en 2023. Le secteur se professionnalise, le nombre de petits détenteurs diminue rapidement au profit d'ateliers plus importants, ce qui entraîne une augmentation de places par exploitation. Celui-ci a donc été multiplié par 10 entre 1990 et 2023.

Evolution du nombre moyen de places poulets de chair et de poules pondeuses par exploitations



Attention! Le décrochage observé à partir de 2014 résulte d'un changement de méthodologie de l'organisme de statistique qui réalise les enquêtes (Statbel).

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

- La Flandre dispose d'un nombre de places nettement supérieur à la Wallonie.

Le nombre de places par exploitation de poulets de chair le plus important se situe dans la **région sablo-limoneuse** et en Fagne. En 2023, ces deux régions comptent peut de producteurs mais ils disposent des plus gros cheptel. La progression la plus importante depuis 1990 se situe en Famenne avec un nombre moyen de places multiplié par 25, passant de 900 places en moyenne par exploitation à plus de 23 450 en 2023.

En 2023, avec plus de 20 000 places en poules pondeuses en moyenne par exploitation, l'Ardenne est la région agricole disposant du nombre de places moyen le plus important. Le Condroz et la Famenne dépassent également la moyenne wallonne. En 1990, l'Ardenne n'existait pratiquement pas dans le paysage avicole wallon avec en moyenne 209 places par exploitation. Cette région a connu la plus forte progression.

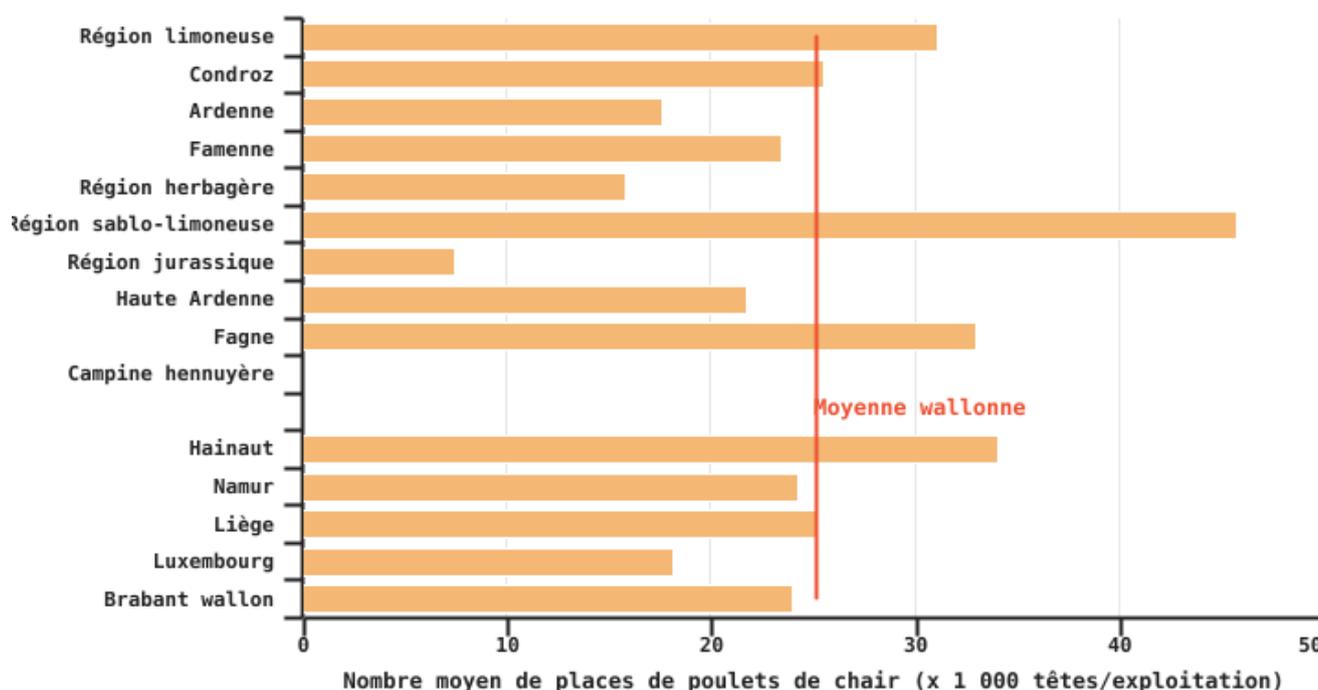
Des différences assez nettes selon les **provinces** sont observées. En 2023, la province de Hainaut est en première position avec 34 080 places de poulets de chair loin devant la province de

Luxembourg qui n'en compte que 18 170. En trois décennies, c'est la province de Namur qui a fait le plus grand bond en termes d'évolution, le nombre de places moyen a été multiplié par 9 pour arriver à 24 280 places de poulets en 2023.

Concernant les poules pondeuses, trois provinces ont une taille supérieure à la moyenne wallonne : les provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. Leur cheptel varie de 13 150 à 14 000 places par exploitation. En 1990, la province de Luxembourg a en moyenne les plus petites exploitations avec 625 places.

La **Flandre**, avec 67 470 places en poulets de chair et 38 090 places en poules pondeuses par exploitation en 2023, dispose pour ces deux productions d'un nombre de places 2,7 et 3,6 fois plus important que la Wallonie. La production avicole wallonne, que ce soit en poulets de chair ou en poules pondeuses, est caractérisée par l'essor des volailles de qualité différenciée. Sur trois décennies, l'augmentation de la taille des exploitations a été plus rapide en Wallonie qu'en Flandre, ce constat se marque davantage pour le secteur des poules pondeuses.

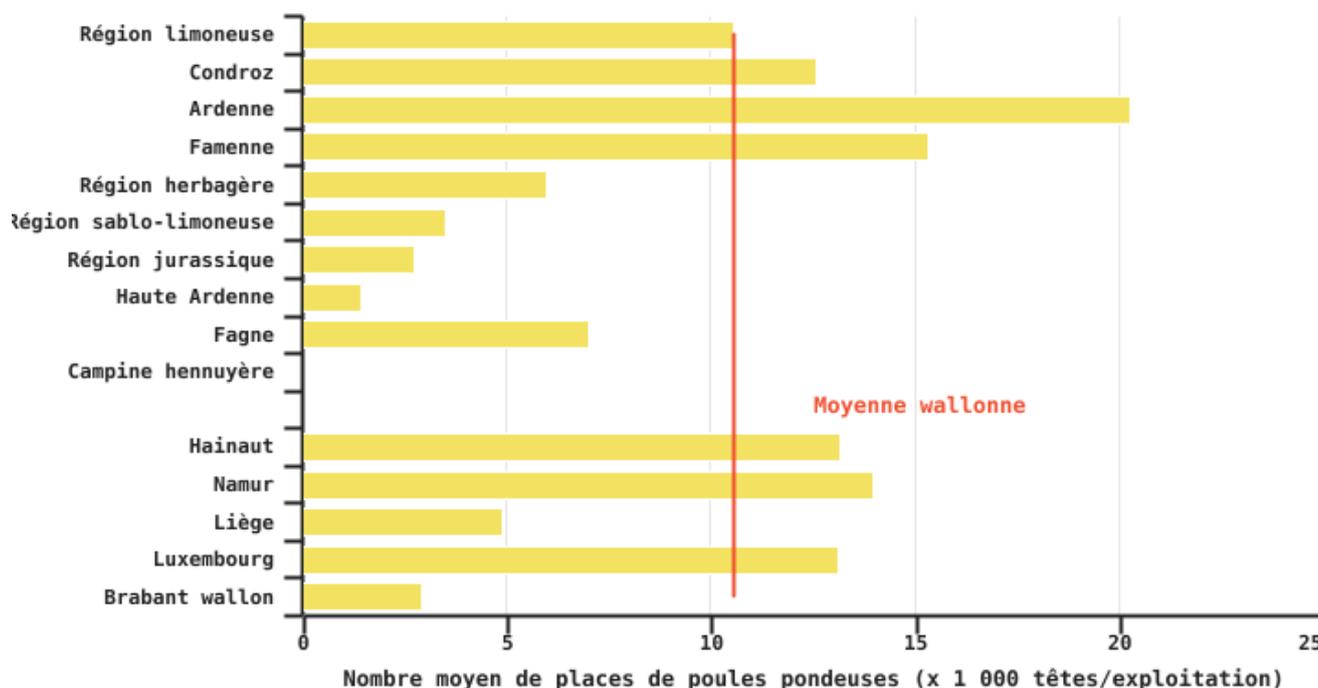
Nombre moyen de places poulets de chair par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Nombre moyen de places de poules pondeuses par exploitation selon la région agricole ou la province en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Depuis trois décennies, les producteurs de moindre dimension laissent petit à petit la place à des producteurs plus importants, c'est particulièrement vrai pour les poulets de chair

En 2023, les "petits" détenteurs, ayant entre 200 et 24 999 places de poulets de chair, représentent 30 % du total des détenteurs wallons, avec un nombre moyen de 10 440 places. La moitié des poulets de chair est détenue par des producteurs de plus de 50 000 places. Ces derniers sont en constante évolution et représentent 14 % des détenteurs wallons.

En 1990, 54 % des détenteurs avaient moins de 2 499 places de poulets et disposaient de 690 places, ce qui correspond à 7 % du cheptel de l'époque. En trois décennies, cette catégorie est la seule à voir son effectif se réduire. Comme pour les autres productions, les grands détenteurs (>25 000 places) étaient pratiquement absents du paysage avicole à cette époque : un tiers des poulets de chair wallon était dans les mains de ces 5 détenteurs.

Les producteurs de poules pondeuses se caractérisent, en 2023, soit par un petit cheptel (moins de 1 000 places de poules) ou, à l'inverse, par un très grand cheptel (plus de 10 000 places). La première catégorie reprend 55 % des détenteurs, qui disposent d'un cheptel moyen de 209 places de poules pondeuses. Ensemble, ils ne détiennent que 1 % du cheptel wallon. La seconde catégorie regroupe 28 % des détenteurs et 91 % du cheptel wallon. En moyenne, ils détiennent

34 440 places. Seuls 4 % des détenteurs ont plus de 50 000 places ce qui équivaut à élever ensemble 37 % du cheptel wallon avec un cheptel moyen de 88 820 places par exploitation.

Les éleveurs de plus de 50 000 places n'existaient pas en 1990. A cette époque, 9 éleveurs sur 10 avaient moins de 1 000 places avec 140 places en moyenne par exploitation. Ces éleveurs ne représentaient que 12 % des volailles wallonnes. Par contre, quatre poules sur dix étaient élevées dans des exploitations disposant de 25 000 à 49 999 places. Ces détenteurs, ayant en moyenne 33 800 places, ne représentaient que 1 % du paysage avicole wallon.

[1] Statbel: Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

